



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisanat

Question écrite n° 38923

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur les moyens de promouvoir les professions artisanales et les créations de petites et moyennes entreprises. En effet, ces domaines d'activité économique occupent une place importante dans la création d'emplois et la croissance de notre pays. Aussi, souhaiterait-elle connaître sa réflexion sur les moyens qui pourraient être envisagés afin de favoriser l'intégration au sein des cursus d'études supérieures des formations à l'économie de l'artisanat et de la petite entreprise.

Texte de la réponse

Des formations spécifiques à l'entrepreneuriat ainsi que des enseignements optionnels en création d'entreprise existent déjà dans nombre d'établissements d'enseignement supérieur. Elles sont ouvertes aux étudiants de tous les secteurs disciplinaires mais également aux publics de formation continue. L'enseignement optionnel se traduit par des stages d'accompagnement de projets (université Paris-IX, université Lille-I, université de technologie de Compiègne, université de Poitiers, université Lyon-III) ainsi que par l'ouverture d'ateliers des entrepreneurs facilitant les échanges étudiants-professionnels (université Paris-IV). Par ailleurs, il existe cinq maisons de l'entrepreneuriat (Grenoble, Limoges, Nantes, Lille et Marseille) qui accueillent étudiants et enseignants pour leur dispenser les connaissances de base requises pour la création d'entreprises ainsi que des formations à la conduite de projets. Plusieurs actions de sensibilisation sont également proposées sous des formes diverses : tables rondes et conférences avec des professionnels, modules de formation et supports pédagogiques, centres de documentation et plates-formes d'accueil.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38923

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11255

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4923